



Désolidarisation licitation

Par **b2ob2o**, le **30/11/2018** à **22:39**

bonjour,

voici ma demande :

nous avons acheté il y 4 ans moi et mon ex conjointe une maison ensemble je détaille cet achat : apport financier de ma part seulement puis prêt a la banque a deux, nos deux noms figurant pour le prêt et l'assurance.

il reste a payé ce prêt qui n'est pas fini.

nous nous séparons et souhaitons faire une licitation. visite chez le notaire...attestation reçue de sa part accordant cette licitation avec les montants (soulte) que j'aurai a versé a mon ex conjointe et a l'Etat.

le hic c'est que je ne travaille pas actuellement de maniere stable et ne peux pretendre a refinancer le prêt seul et la soulte (enfin je le peux mais la simulation bancaire au vue de mes ressources etend le prêt de 15 ans et meme si le tx est plus faible qu'a l'epoque ou nous avons acheté la maison..sur la durée je suis perdant)

mon ex compagne doit demenager avec les enfants et elle a besoin de sa part (3500e environ). serait il possible que nous nous desolidarisions pas mais que je verse a madame (grace a un peu de pargne que j'ai) ce qui lui revient en lui faisant signer un papier qui atteste quelle a bien reçu sa part et que lors de la "vraie" licitation, je n'aurai que les frais d'acte a versé.

ps j'évoquerai cela avec mon notaire aussi mais je prend l'info quand meme ici. si vs avez des questions allez y

merci d'avance

Par **b2ob2o**, le **02/12/2018** à **17:12**

rebonjour, personne peut m'éclairer?

Après en en discutant un peu autour de moi, vu que mon ex conjointe va devoir prendre un logement, il serait hors la loi voire impossible quelle puisse déclarer a la CAF le fait d'être a la fois propriétaire et locataire.